

RTS 28 – Revue annuelle 2023

Version du 23/04/2025

1. QU'EST-CE QUE LE RTS 28 ?

La Commission européenne impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la directive MiFID II (directive concernant les marchés d'instruments financiers) visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace économique européen.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

2. CONTENU DU RTS 28

Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation :

Ce rapport présente des informations relatives aux cinq principales plates-formes d'exécution et contreparties utilisées par Exoé lors du placement et de l'exécution d'ordres auprès de contreparties pour l'exercice précédent dans le cadre de l'activité de gestion de portefeuille.

Il fournit une analyse distincte par classe et par sous-classe d'actifs le cas échéant, des instruments financiers définis par MiFID II, lorsque Exoé a placé et exécuté des ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille.

Dans le cadre de ce rapport, Exoé doit également publier pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.

3. RTS 28 : RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

Ce document présente un résumé de l'analyse réalisée par Exoé et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution :

- obtenue sur les plateformes sur lesquelles elle a exécuté tous les ordres de ses clients durant l'année précédente
- obtenue auprès des contreparties auxquelles elle a transmis les ordres de ses clients durant l'année précédente.

Exoé dispose d'une politique et de mesures associées (Politique d'Exécution) concernant la transmission et l'exécution des ordres de ses clients. Le document d'information sur la Politique d'Exécution d'Exoé à destination de ses clients est disponible à l'adresse suivante : <https://www.exoe.fr/regulation> -> Procedure-Exoe-Client-Politique-dExecutionExoe-2025-final.pdf. Les produits concernés par ce rapport correspondent aux instruments financiers définis dans la Section C de l'Annexe I de MiFID II.

3.1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs considérés par Exoé s'entendent comme suit :

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté ;
- Les coûts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts internes explicites qui représentent la rémunération propre de Exoé, les coûts externes explicites (frais minimum, compensation, etc...) ;
- La rapidité : temps nécessaire estimé pour exécuter une transaction ;

- Probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité que Exoé puisse conclure une transaction ;
- Taille : taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution ; et
- Nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, Exoé considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des coûts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité (exécution dans un temps opportun), la probabilité d'exécution (liquidité du marché), le type et la taille de l'ordre, le règlement/compensation, la qualité et la diversification des contreparties.

Afin de vérifier et de mesurer l'efficacité de son dispositif, Exoé surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et des prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients.

Le suivi consiste à la fois en un suivi ordre par ordre et en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution d'Exoé.

3.2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

Exoé n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre Exoé, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts de Exoé. Pour de plus amples renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres de Exoé et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts.

3.3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés

Il n'y a aucun changement à noter dans la liste des lieux d'exécution cités dans la politique d'exécution.

Les prestataires chargés de l'exécution figurant sur la liste présentée dans la politique d'exécution d'Exoé sont soumis à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

3.4. Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

Exoé adresse uniquement une clientèle professionnelle.

Pour les clients professionnels, le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que la taille et le type, propres à l'ordre donné.

3.5. Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et coûts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle

Non applicable : Exoé adresse uniquement une clientèle professionnelle.

3.6. Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27

Exoé n'a pas utilisé de rapports RTS 27 de prestataires dans le cadre de son processus de sélection des intermédiaires.

4. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX CINQ PRINCIPALES CONTREPARTIES POUR L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT ET DE TRANSMISSION DES ORDRES DE CLIENTS

4.1. Définitions

Dans chaque section et sous-section, l'analyse comprend les informations suivantes :

La section « actions et certificats de dépôts » est subdivisée en pas de cotation : Les « Bands » correspondent au nombre quotidien moyen de transactions sur le marché le plus pertinent en termes de liquidité et subdivisées en 3 groupes :

- Bands 1-2 : entre 0 et 79 transactions par jour, en moyenne ;
 - Bands 3-4 : de 80 à 1999 transactions par jour, en moyenne ;
 - Bands 5-6 : plus de 2000 transactions par jour, en moyenne.
- les cinq principales contreparties ainsi que leur LEI (Legal Entity Identifier, identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers, basé sur la norme internationale ISO 17442:2012) dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - la proportion du volume d'ordres placés en pourcentage du volume total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - la proportion du nombre d'ordres placés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - l'indication du fait que Exoé a, ou non, placé en moyenne moins d'un ordre par jour ouvrable au cours de l'exercice dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - l'indication du fait que Exoé a, ou non, exécuté dans le cadre de ses transactions :
 - des ordres dirigés – un « ordre dirigé » désigne un ordre pour lequel une plate-forme d'exécution a été spécifiée par le donneur d'ordres dans le cadre d'un service de réception-transmission d'ordres ou d'exécution uniquement.
 - des ordres passifs – un « ordre passif » désigne un ordre qui a fourni de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions.
 - des ordres agressifs – un « ordre agressif » désigne un ordre qui a absorbé de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions.

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Catégorie d'instruments	Equities Bands 1-2	(from 0 to 79 trades per day)	Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable :	Non	
INSTINET EUROPE LIMITED 213800A7BEQATA OUAN40 DE KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8I RJD84 FR VIRTU ITG EUROPE LIMITED 213800EEC95PRU CEUP63 IE ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ34 49O66 FR BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MP RO8K5P83 FR	11%	7,8%	42,9%	28,2%	0,0%
	10,4%	0,9%	86,7%	6,7%	0,0%
	7,3%	15,1%	41,5%	64,9%	0,0%
	7,3%	1,2%	49,2%	46,3%	0,0%
	6,4%	0,4%	13,6%	18,5%	0,0%

Catégorie d'instruments	Equities Bands 3-4	(from 80 to 1999 trades per day)	Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Non
VIRTU ITG EUROPE LIMITED 213800EEC95PRU CEUP63 IE	7,9%	16,5%	32,5%	70,6%	0,0%
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8 IRJD84 FR	7,3%	7,8%	53,9%	35,7%	0,0%
ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ34 49O66 FR	5,0%	6,6%	33,8%	46,4%	0,0%
AUREL BGC SAS 5RJTDGZG4559ESI YLD31 FR	4,5%	2,7%	40,2%	38,4%	0,7%
INSTINET EUROPE LIMITED 213800A7BEQAT AOUAN40 DE	4,3%	3,9%	44,7%	23,6%	0,0%

Catégorie d'instruments	Equities Bands 5-6	(from 2000 trades per day)	Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Non
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8 IRJD84 FR	12%	2,2%	53,8%	14,9%	0,0%
BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MP RO8K5P83 FR	12,1%	1,4%	24,3%	33,5%	0,0%
Stifel Europe Bank AG 529900MC68RTG HKI4F05 DE	8,3%	2,8%	64,2%	68,0%	0,0%
ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ34 49O66 FR	7,4%	4,2%	65,5%	103,6%	0,0%
INSTINET EUROPE LIMITED 213800A7BEQAT AOUAN40 DE	5,6%	5,2%	56,4%	33,7%	0,0%

Catégorie d'instruments	Exchange traded products		Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Non
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8 IRJD84 FR	12,6%	2,1%	77,9%	24,9%	0,0%
BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MP RO8K5P83 FR	9,5%	1,9%	4,6%	1,7%	0,0%
AUREL BGC SAS 5RJTDGZG4559ESI YLD31 FR	8,6%	2,7%	1,8%	3,1%	8,5%
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8 IRJD84 FR	8,3%	0,7%	74,1%	25,7%	0,0%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES 969500ULCOY1IG 0A4O72 FR	7,7%	1,3%	0,0%	0,0%	64,9%

Catégorie d'instruments	Debt instruments	Money markets instruments	Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Non
AUREL BGC SAS 5RJTDGZG4559ESI YLD31 FR	82,3%	62,8%	0,0%	0,0%	0,0%
GFI SECURITIES LIMITED 5RJTDGZG4559ESI YLD31 GB	13,1%	21,4%	0,0%	0,0%	0,0%
BRED GESTION 969500OCJGH64C BUIY13 FR broker_CDUMMH MH	1,4%	4,6%	0,0%	0,0%	0,0%
	1,1%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL N4JDFKKH2FTD8R KFXO39 FR	0,6%	1,7%	0,0%	0,0%	0,0%

Catégorie d'instruments	Debt instruments	Bonds	Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Non
MARKETAXESS EUROPE LIMITED 549300TTHIODY MGND828 GB	11,3%	4,5%	0,0%	0,0%	0,0%
NATIXIS KX1WK48MPD4Y2 NCUIZ63 FR	9,7%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%
J.P. MORGAN AG 549300ZK53CNGE EI6A29 IE	8,2%	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSC HAFT 7LTWFZYICNSX8D 621K86 DE	7,2%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%
SOCIETE GENERALE O2RNE8IBXP4ROT D8PU41 FR	6,7%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%

Catégorie d'instruments	Equity Derivatives		Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Non
TRADITION SECURITIES AND FUTURES 969500ULCOY1IG 0A4O72 FR	38,7%	9,4%	2,4%	7,5%	0,0%
Banque_BNP R0MUWSFPU8MP R08K5P83 FR	35,0%	9,5%	2,6%	6,5%	0,0%
CACEIS BANK 96950023SCR9X9 F3L662 FR	26,3%	80,8%	0,0%	0,0%	0,0%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES 969500ULCOY1IG 0A4O72 FR	0,1%	0,3%	0,0%	4,1%	0,0%

Catégorie d'instruments	Other instruments		Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Non
TRADITION SECURITIES AND FUTURES 969500ULC0Y1IG 0A4O72 FR	48,8%	30,6%	0,0%	0,1%	0,0%
Banque_BNP ROMUWSFPU8MP RO8K5P83 FR	44,8%	29,3%	0,1%	0,1%	0,0%
CACEIS BANK 96950023SCR9X9 F3L662 FR	6,1%	33,5%	0,0%	0,0%	0,0%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES 969500ULC0Y1IG 0A4O72 FR	48,8%	30,6%	0,0%	0,1%	0,0%
BARCLAYS CAPITAL SECURITIES LIMITED 2G5BKIC2CB69PR JH1W31 IE	0,0%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%